

La République et le fait religieux depuis 1880

Les mutations de l'Europe au XIX^e siècle – qu'elles soient économiques, sociales ou politiques – ouvrent une phase nouvelle dans l'histoire de l'humanité. On étudie ces mutations à travers l'histoire de la France, de 1830 à nos jours.

Sujets d'étude	Une situation au moins	Orientations et mots-clés
3. La République et le fait religieux depuis 1880	<ul style="list-style-type: none"> - Les lois laïques des années 1880 - Briand et la loi de séparation des Églises et de l'État - La construction d'un lieu de culte après 1905 	On montre l'évolution des rapports entre la République et les Églises en s'appuyant sur les lois scolaires de Jules Ferry et la loi de 1905 . La laïcité , longtemps instrument de combat, est devenue le garant de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes.

Les sujets d'étude sont tous obligatoires. Pour chaque sujet d'étude, on retient au moins une situation parmi celles indiquées et on garde la liberté d'en traiter d'autres tirées de la liste du programme ou à l'initiative de l'enseignant.
Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009

LE SUJET D'ÉTUDE

Définition du sujet d'étude

Il ne s'agit pas d'étudier le fait religieux en tant que tel, mais bien d'envisager les relations que l'État entretient avec celui-ci et leur évolution sur la période étudiée.

Depuis l'avènement de « la République des Républicains » en 1880, la place du fait religieux a profondément changé en France. L'idée de **laïcité**, présente dans les idées des Lumières et de la Révolution française, trouve progressivement sa traduction dans les institutions de l'État et dans les différentes constitutions de la République. La question de l'école et l'éducation de la jeunesse a été au cœur d'un conflit entre l'Église catholique et l'État avec le vote des **lois scolaires de Jules Ferry**.

De nos jours, dans une France globalement déchristianisée où l'État est séparé des Églises depuis la **loi de 1905**, l'idée de laïcité fait l'objet de nouveaux débats. Il s'agit donc de considérer l'attitude de l'État républicain face aux religions représentées sur le territoire français, en particulier le catholicisme, largement dominant jusqu'à une période récente.

Au cours de la période couverte par le sujet d'étude, tout en gardant la laïcité comme fil conducteur, la ligne suivie par la République vis-à-vis du fait religieux a connu des fluctuations importantes qu'il s'agit de souligner.

Articulation entre le sujet d'étude et le thème général annuel

L'étude de « La République et le fait religieux depuis 1880 » se trouve au cœur des mutations sociales, culturelles et politiques de la société française. On traitera de la sécularisation qui accompagne l'affaiblissement de la pratique religieuse et le recul de l'influence des Églises. On évoquera également l'individualisation progressive des engagements religieux conjuguée à l'urbanisation d'une société ouverte par ailleurs à de nouvelles immigrations.

Contenus et enjeux

La laïcité, d'abord instrument de combat des Républicains, est devenue le garant de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes. Il conviendra de définir et d'expliciter cette particularité française des rapports entre État et religions, à la fois claire dans ses principes et difficile à tenir en pratique, tolérante mais souvent attaquée, et de montrer qu'elle garde aujourd'hui toute sa pertinence.

Le professeur sera amené à aborder :

- la première série de lois laïques (lois scolaires de Jules Ferry, mais aussi sur le divorce) et le vote de la loi de 1905 dite de séparation des Églises et de l'État ;
- la remise en question de la laïcité et la réhabilitation des valeurs traditionnelles du christianisme sous Vichy ;
- les débats récents provoqués par la montée en puissance de religions ne disposant pas de locaux en nombre suffisant pour exercer leur culte dans des conditions satisfaisantes, par certaines pratiques de l'Islam dans une France républicaine et laïque.

Il est donc indispensable de contextualiser ces différentes étapes marquant l'évolution des rapports entretenus par l'État au fait religieux en France, de mettre l'accent sur le rôle des acteurs individuels (Jules Ferry, Émile Combes, Aristide Briand, l'instituteur...) et collectifs (les Républicains, l'État, l'Église, les congrégations, les collectivités territoriales...) de cette évolution.

LES SITUATIONS

Les lois laïques des années 1880

Les lois dites « scolaires » des années 1880 tiennent une place centrale dans la construction de la laïcité en France. La République part résolument à la « conquête des esprits » pour les gagner à un régime aux bases encore mal assurées, les ouvrir aux idées humanistes des Lumières, leur faire saisir toute l'importance des progrès de la science si rapides en cette fin de XIX^e siècle. L'Église perçoit tout l'enjeu du combat qui s'engage, la formation de la jeunesse. Les protestations, longues à s'éteindre, n'en sont que plus véhémentes. Pourtant l'École de Jules Ferry s'impose comme un modèle efficace auquel notre système scolaire se réfère aujourd'hui encore.

Briand et la loi de séparation des Églises et de l'État

Cette situation l'évocation de l'élaboration d'un texte de loi, sa discussion au parlement, la bataille des amendements. L'évocation du ministère Combes, de la lutte contre les congrégations permet de mettre en évidence l'existence de deux forces antagonistes, les cléricaux et les anticléricaux, et l'importance du rôle d'un homme comme Aristide Briand dans le choix de développer une voie médiane de compromis, symbole d'une laïcité tolérante.

La construction d'un lieu de culte après 1905

À travers cette situation, le professeur montrera le cas des édifices religieux bâtis après l'entrée en vigueur de la loi de séparation et mettra en évidence les problèmes soulevés par cette construction. En attribuant aux collectivités locales la propriété et l'entretien des innombrables édifices religieux construits avant 1905, le législateur estimait sans doute que la construction de nouveaux lieux de culte, dans une France encore rurale ayant amorcé sa déchristianisation, ne se ferait plus ressentir. L'évolution démographique et sociologique a fait émerger de nouveaux besoins dans une France urbaine et plurielle. Les débats autour de l'aide publique au financement, de la collecte de fonds privés en provenance de pays étrangers, montrent que la laïcité est toujours un débat d'actualité.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrages :

- Azria Régine, « Le fait religieux en France », La Documentation photographique, n° 8033, 2003.
- Bauberot Jean, Laïcité 1905-2005, entre passion et raison, Seuil, « La couleur des idées », 2004
- Ormières Jean-Louis, Politique et religion en France, Complexe, 2002
- Pena-Ruiz, Henri « Qu'est-ce que la laïcité », coll. Folio-Actuel n°104, Gallimard, 2003.
- « Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui », SCEREN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004.

Sitographie :

- « La séparation des Églises et de l'État », www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/chronologie.asp
- « Les lois scolaires de Jules Ferry », www.senat.fr/evenement/archives/D42/index.html : la politique scolaire des Républicains de 1879 à 1886.
- Le site internet de l'Institut européen des sciences en religions (IESR), notamment sa sitographie www.iesr.ephe.sorbonne.fr/index406.html#tocto5508 et son espace « école et religions » www.iesr.ephe.sorbonne.fr/index406.html